

Protection, aménagement et gestion du haut-marais de l'Isle-aux-Grues

| | |
|------------------------------|---|
| THÈME | Habitats et ressources/ Protection et restauration des habitats et de ses ressources |
| LOCALISATION | Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de l'Isle-aux-Grues |
| PROMOTEUR | Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues |
| IMPLICATION DE LA ZIP | Appui et soutien |

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Protéger, aménager et mettre en valeur le haut-marais de l'Isle-aux-Grues, en concertation avec les propriétaires riverains.

PROBLÉMATIQUE

La ZICO de l'Isle-aux-Grues comprend l'Isle-aux-Grues, le haut-marais et les zones intertidales qui les entourent. Elle inclut donc des milieux forestiers, agricoles et humides. Cette ZICO est considérée d'importance mondiale à cause des effectifs de la Grande Oie des neiges et du Canard noir, qui dépassent le seuil de 1 % de la population mondiale lors de leur passage (12 % et 4 % des populations mondiales, respectivement). Le site revêt une importance nationale pour le Râle jaune (espèce en péril) et pour le Bécasseau semipalmé. Les deux habitats utilisés par ces oiseaux sont respectivement le haut-marais et le marais à scirpe. Des études scientifiques démontrent que le haut-marais de l'Isle-aux-Grues est un habitat primordial pour plusieurs espèces d'oiseaux, notamment pour les espèces en péril suivantes : le Râle jaune, le Hibou des marais et le Bruant de Nelson. De plus, six espèces de plantes rares sont susceptibles de s'y retrouver.



Dans cette ZICO, l'habitat qui retient davantage l'attention est le haut-marais, une bande de terre qui relie l'Isle-aux-Grues à l'Isle-aux-Oies. Il s'agit d'une prairie humide à *Spartina pectinée* (*Spartina pectina*), qui compte plus de 150 espèces végétales dominées par des Cypéracées, des Graminées et des Joncacés, notamment *Carex paleacea*, *Carex hormathodes*, *Spartina pectina*, *Juncus balticus*, *Eleocharis halophila*, *Callamagrostis canadensis*, *Sanguisorba canadensis*, *Lythrum salicaria*, *Hierochloe odorata* et *Festuca rubra*. De tenure privée (près de 80 parcelles détenues par 29 propriétaires différents), le haut-marais est utilisé par les chasseurs pour la chasse à la sauvagine, en particulier la Grande Oie des neiges, et par les producteurs agricoles, qui y prélèvent la végétation « foin de batture » pour nourrir le bétail. Un chemin assure l'accès routier entre les deux îles, sauf lorsque le haut-marais est recouvert d'eau. À cet effet, le haut-marais est recouvert d'eau lors des hautes marées mensuelles, soit lors des marées hautes d'équinoxe et certaines marées hautes de pleine lune et de nouvelle lune.

Certaines modifications menacent l'intégrité de cet habitat :

- Par le passé, les habitants de l'île utilisaient intensivement le haut-marais pour la chasse et l'agriculture. Il leur arrivait de brûler la végétation morte, de faucher et récolter le « foin de batture » pour le bétail, de faucher la végétation autour des affûts de chasse, etc. Depuis quelques années, ces interventions se font de plus en plus sporadiquement, ce qui pourrait influencer négativement la qualité de l'habitat pour la faune et la flore. L'arrivée de la salicaire pourpre et plus récemment, du roseau commun, menace aussi l'intégrité de l'habitat.
- Le haut-marais se dégrade sous l'effet de l'érosion hydrique importante générée par le fleuve. Chaque année, le haut-marais recule de plusieurs mètres. À certains endroits, le chemin est menacé.
- La productivité du haut-marais en canards est limitée par la destruction des nids lors des plus hautes marées qui inondent le haut-marais et par la rareté des surfaces en eaux pour l'élevage des couvées.
- Les observateurs d'oiseaux sont de plus en plus nombreux à emprunter le chemin de la batture. Cette clientèle présente un grand potentiel pour le développement touristique de l'île. Toutefois, le développement doit se faire dans le respect de la propriété privée et de l'environnement naturel.

DESCRIPTION DU PROJET

Les menaces qui pèsent sur le haut-marais sont multiples et c'est pourquoi le projet a été divisé en cinq phases, qui vous sont présentées par ordre chronologique.

Phase I : Établir des ententes de conservation avec les propriétaires de parcelles sur le haut-marais :

- Rencontrer chacun des propriétaires terriens intéressés pour :
 - Expliquer les différentes problématiques et les projets pour les solutionner (contrôle de l'érosion, gestion de la végétation, aménagement d'habitats pour la sauvagine et mise en valeur pour les observateurs d'oiseaux);
 - Présenter le niveau d'implication souhaité de la part du propriétaire.
- Négocier et signer une entente de conservation entre le propriétaire et la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues.

Phase II : Contrer l'érosion du haut-marais : Réduire l'érosion du haut-marais en stabilisant ses rives et, si possible, par des techniques permettant d'en augmenter la superficie. Commencer ces travaux là où le plus grand bénéfice environnemental est envisagé et là où le lien entre les deux îles risque de disparaître.

- Obtenir les autorisations auprès des instances en environnement;
- Tester le projet-pilote : En février 2002, la firme « Les consultants en environnement ARGUS » a proposé cinq alternatives pour freiner le problème d'érosion. Trois alternatives ont été retenues pour être testées au moyen d'un projet-pilote, qui permettra d'identifier la meilleure alternative;
- Procéder aux travaux : Appliquer la meilleure alternative à plus grande échelle.

Phase III : Maintenir l'habitat des plantes rares et des oiseaux en péril, en particulier le Râle jaune :

- Déterminer et appliquer un patron spatio-temporel et des modalités de coupe de foin qui soient favorables au Râle jaune, aux autres oiseaux en péril du haut-marais et aux plantes rares, et qui soient propices aux activités de chasse et aux activités agricoles et futures.
- Un groupe de chercheurs a établi en 2002, les modalités de gestion des terres. Il suffit de transmettre et d'appliquer les instructions à chacun des propriétaires intéressés.
- Aider les propriétaires à appliquer les instructions qui auront été négociés dans les ententes de conservation.
- Effectuer un suivi : les aires aménagées favorisent-elles les espèces ciblées?

Phase IV : Améliorer l'habitat de la sauvagine

- Aménager le haut-marais pour la sauvagine, en améliorant les sites de nidification (aménager des endroits surélevés, propices à la nidification, pour éviter l'inondation des nids) et en établissant des mares pour l'élevage des couvées (selon le Plan de mise en valeur réalisé en 2002)

Phase V : Mettre en valeur la faune et les richesses patrimoniales du haut-marais, en tenant compte des marées qui recouvrent parfois le haut-marais

- Construire de nouveaux sentiers pédestres, développer des infrastructures pour faciliter l'observation, installer une signalisation adéquate, incluant des panneaux d'information et de bienvenue (selon le Plan de mise en valeur réalisé en 2002).

FAISABILITÉ

Les consultations réalisées dans le cadre de la ZICO de l'Isle-aux-Grues ont permis de sensibiliser la population à l'importance du haut-marais et de sa conservation. Des études scientifiques réalisées en 2001 et 2002 ont démontré l'importance du haut-marais et la faisabilité de chacune des phases du projet (voir les documents en référence). Certaines autorisations des ministères de l'environnement du Québec et de Pêches et Océans Canada seront probablement nécessaires à la réalisation du projet.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues;
- Union québécoise pour la conservation de la nature;
- Association des pourvoyeurs de l'Isle-aux-Grues;
- Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;
- MRC de Montmagny;
- Fédération des pourvoyeurs du Québec;
- Société de la faune et des parcs du Québec;
- Service canadien de la faune (Environnement Canada);
- Corporation touristique de l'Isle-aux-Grues;
- Canards illimités Canada.

COÛTS DE RÉALISATION

Phase I : Établir des ententes de conservation avec les propriétaires (à déterminer)

Phase II : Contrôle de l'érosion

- Obtenir les autorisations auprès des instances en environnement (à déterminer);
- Mettre en place un projet-pilote (30 000 \$);
- Réaliser le projet global (à déterminer, selon les résultats du projet-pilote).

Phase III : Gestion de la végétation

- Aider les propriétaires dans l'application des mesures (à déterminer);
- Évaluer l'utilisation par les espèces ciblées (à déterminer).

Phase IV : Aménagements fauniques

- Obtenir les autorisations auprès des instances en environnement (à déterminer);
- Construire les aménagements (à déterminer);
- Vérifier l'utilisation par les espèces ciblées (à déterminer).

Phase V : Mise en valeur du haut-marais

- Obtenir les autorisations auprès des instances en environnement (à déterminer);
- Construire les infrastructures (à déterminer);
- Produire des outils pour informer les visiteurs (à déterminer).

ÉCHÉANCE DU PROJET*

| Phases | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | H | P | É | A | H | P | É | A | H | P | É | A | H | P | É | A |
| I | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mois/ An | H 03 | P 03 | É 03 | A 03 | H 04 | P 04 | É 04 | A 04 | H 05 | P 05 | É 05 | A 05 | H 06 | P 06 | É 06 | A 06 |

* : L'échéancier est fonction de la disponibilité des ressources financières pour réaliser chacune des étapes du projet.

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

1) Établir des ententes de conservation :

- Nombre d'ententes de conservation signées;
- Superficies d'habitats sous entente.

2) Contrôle de l'érosion :

- Distance linéaire et superficies protégées contre l'érosion.

3) Gestion de la végétation :

- Nombre de propriétaires sensibilisés;
- Nombre de plan de gestion particuliers réalisés;
- Nombre et types d'espèces présentes dans les zones aménagées et utilisation du milieu.

4) Aménagements fauniques (canards) :

- Superficie d'habitats aménagés;
- Nombre d'aménagements;
- Nombre et types d'espèces qui utilisent les aménagements.

5) Mise en valeur du haut-marais :

- Longueur des sentiers;
- Nombre de postes d'observation;
- Nombre de signalisation (selon le type de signalisation);
- Nombre de visiteurs qui utilisent les infrastructures.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

LES CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ARGUS INC. Février 2002. Contrôle de l'érosion et perspectives d'aménagement – Isle-aux-Grues. Rapport final. Pour la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues. 52 pp. + annexes.

LIMOGES, B. Août 2001. ZICO de l'île-aux-Grues – Une île de nature et de culture – Plan de conservation. Union québécoise pour la conservation de la nature (programme de conservation des ZICO au Québec), en collaboration avec la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues. 57 pp.

MARINEAU, K., GRATTON, L. ET P. FRADETTE. Mars 2002. Plan de gestion de la végétation du haut-marais de l'île aux Grues – phase 2. Rapport final. Pour la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues. 54 pp. + annexes.

MARINEAU, K., MILOT, E., GRATTON, L. ET J.-F. DUMONT. Mars 2001. Préparation d'un plan de gestion de la végétation du haut-marais de l'île aux Grues – Phase 1. Rapport final. Pour la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues. 44 pp. + annexes.